



Site de mise en relation gratuit

Par **juju56**, le **18/02/2010** à **05:35**

Bonjour,

j'ai créé un site de mise en relation où des personnes qui ont perdu un objet métallique (bijou, outils, borne de cadastre, etc) leur appartenant peuvent prendre contact avec des personnes volontaires, équipés de détecteur de métaux qui propose gratuitement de rechercher cet objet métallique.

les chercheurs volontaires le font de façon bénévole et ne demande aucune récompense, certains peuvent demander une indemnisation pour rembourser les frais de déplacement. en tant que webmestre, je ne gagne pas d'argent en dehors des publicités "Google adwork" (que je devrais déclarer aux impôts).

ma question : est ce possible d'avoir des ennuis au niveau de la justice en cas de plainte d'une personne "requérant" ou "chercheur volontaire" ou autre personne extérieur?

L'utilisation de détecteurs de métaux est assez floue et l'ambiance est tendue avec les pouvoirs publics et association de protection des sites archéologiques (certains utilisateurs de détecteurs de métaux se livrent à des pillages de sites archéologiques). Les conditions générales d'utilisation sont-elles suffisantes pour me protéger.

voici mon site : www.objetperdu.net

je vous remercie de toutes les réponses que vous pourrez m'apporter.